



AVIS DE PUBLICITE - REFERENCE 20180413-45564

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

EDF HYDRO CENTRE

AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MONTPEZAT

Convention d'occupation précaire et révocable du Domaine Public Hydroélectrique relative à l'établissement d'un site naturel d'escalade libre

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	19 Août 2019				
Durée de mise en ligne de l'avis	10 jours				
Date limite de réception propositions	29 Août 2019				
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique				
Lieu	<u>Commune</u> : LE LAC D'ISSARLES (07) Références cadastrales : <table border="1" data-bbox="863 1444 1185 1518"><tr><th>Section</th><th>Numéro</th></tr><tr><td>AH</td><td>533</td></tr></table>	Section	Numéro	AH	533
Section	Numéro				
AH	533				
Activité sollicitée par le demandeur	Site d'escalade libre				
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	La chute hydroélectrique de MONTPEZAT a pour objet la production d'énergie électrique et son exploitation ne saurait être gênée en quoi que ce soit du fait de l'occupation consentie. L'autorisation d'occupation du domaine concédé ne sera constitutive d'aucun droit réel.				
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable. Durée : 1 ^{er} Septembre 2019 au 31 décembre 2024.				

Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM – CCPFA 18 avenue Raymond Poincaré BP 422 19311 BRIVE LA GAILLARDE Cedex A l'attention de Monsieur Franck DUPUY <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : <i>Candidature COT-LA-20180413-45564</i>
Service à contacter pour renseignement	EDF Hydro Centre M. Sylvain LECUNA 04.71.07.01.76 06.66.63.68.49